



Note

Commission Régionale des Homologations
A l'attention des Arbitres désignés par la CRCA

Objet : Etats des résultats et rapport du président du jury

1 - Gestion des états des résultats des épreuves Route & Piste :

- Epreuves fédérales de la FFC : (classes 12, 13, 14, 15) d'une journée

- Epreuves du calendrier régional : (classes 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37) en ligne ou par étapes

- Epreuves du calendrier régional : (classes 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37) en circuit

o Les Comités Régionaux homologuent les résultats

o Les Comités Régionaux saisissent les états de résultats

o **Tous les classements** (**sous format Excel**) sont à transmettre au Comité Régional le soir de l'épreuve

o **Tous les états de résultats originaux** sont à transmettre au Comité Régional dans les **48 heures**

UN ENVOI PAR MAIL EST À PRIVILÉGIER

- Par mail : classements@ffc-bretagne.com
** En cas d'envoi par mail, le club doit conserver la version papier originale*
- En cas d'envoi en version papier, adresser les documents à l'adresse ci-dessous :
Comité de Bretagne de Cyclisme
14 rue des Livaudières
22600 LOUDEAC



Note

2 - Rapports du Président du Jury désigné par le Comité Régional :

- Pour les épreuves du calendrier fédéral de la FFC : (1 journée)

o Prendre le formulaire « **Fiche technique d'appréciation** », « **Route** » ou « **Piste** »

Téléchargeable sur le site fédéral : www.ffc.fr

Onglet « La Fédération », « Arbitres », rubrique « Documents / Désignations »

- Pour les épreuves du calendrier régional :

o Prendre la fiche d'appréciation « **Route - Rapport régional** » ou « **Piste - Rapport fiche technique** »

Téléchargeable sur le site du comité régional : www.cyclisme.bzh

Onglet « Officiel », « Arbitrage » puis « Fiches d'appréciations »

- Pour les épreuves du calendrier départemental :

o Prendre la fiche d'appréciation « **Route - Rapport départemental** » ou « **Piste - Rapport fiche technique** »

Téléchargeable sur le site du comité régional : www.cyclisme.bzh

Onglet « Officiel », « Arbitrage » puis « Fiches d'appréciations »

Pour les 3 cas ci-dessous, la fiche d'appréciation est à envoyer par mail à rapports@ffc-bretagne.com

Tous les rapports de Président de Jury seront contrôlés par la Commission Homologation et la Commission Régionale du Corps Arbitral.

3 - Vacations :

INDEMNISATIONS ARBITRES 2023

 Comité de BRETAGNE cyclisme	CALENDRIER UCI	CALENDRIER FFC	CALENDRIER REGIONAL <small>Elites et Championnats Régionaux</small>	CALENDRIER REGIONAL <small>Autres épreuves</small>	EPREUVES DEPARTEMENTALES
	PAR JOUR DE COURSE				
Président de jury désigné par l'UCI	UCI				
Titulaire, Juge, Chronométrateur (Désignations FFC)	105 € (1)(2)				
Arbitre Moto (Désignation FFC)	80 € (1)(2)				
Président de jury désigné par la FFC		80 € (1)(2)			
Membres (Désignations CRCA) Selon Tarif Régional		60 € (1)(2)			
Président de jury désigné par la CRCA Selon Tarif Régional			60 € (3)(4)	50 € (3)(4)	
Membres (Désignations CRCA) Selon Tarif Régional			60 € (3)(4)	50 € (3)(4)	
Président de jury désigné par la CDCA Selon Tarif Régional					35 € (3)

(1) : Attestations de rémunération à compléter, versement directement par l'organisateur

(2) : Frais de déplacement, versement directement par l'organisateur : 0,33 € / Km

(3) : Vacations, versement par le comité régional

(4) : Frais de déplacement, versement par le comité régional : 0,15€/km (à tous les arbitres) pour déplacement supérieur à 100km A/R, Plafonné à 50 € (sur présentation d'une note de frais)

Merci de favoriser au maximum le co-voiturage

4 – Frais de déplacement :

Calendrier Fédéral : Chaque arbitre désigné présentera sa note de frais **directement à l'organisateur**.
0.33€ / Km en frais réel

Calendrier régional : Chaque arbitre désigné enverra sa note de frais **directement au comité régional**.
0.15€ / Km au-delà de 100 Km aller / retour plafonné à 50€
Les Kms seront être pris en compte du domicile à la permanence suivant **VIA MICHELIN**

MERCI DE FAVORISER AU MAXIMUM LE CO-VOITURAGE